



ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE

N° : PA 2023- 466

Date :

Mis en ligne le : 17 JUIL. 2023

17 JUIL. 2023

Objet : Procession de Notre Dame de Vie

Lieux : Vieux Village- Théâtre de Verdure- Eglise Saint Gérard

Dates : 14 et 22 août 2023

N° Acte : 8.9

Le Maire de Vitrolles,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants ;
Vu l'article L113-2 du code de la voirie routière ;
Vu le code de la route et notamment les articles L325-1 et R417-10 ;
Vu le code de la sécurité intérieure et notamment son article L511-1 ;
Vu le code pénal et notamment son article R610-5 ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;
Vu l'arrêté municipal n° 03-363 du 30 octobre 2003 relatif à la réglementation sur le bruit ;
Vu la demande, en date du 1er juin 2023, de l'association "Les Amis de Notre Dame de Vie", sollicitant la sécurisation de la procession aux dates et lieux cités en objet ;
Considérant la nécessité de régler la circulation et d'assurer la sécurité des riverains sur le territoire de la commune ;

ARRÊTÉ

Article 1

L'association "Les Amis de Notre Dame de Vie" est autorisée à organiser dans le vieux village et dans le Théâtre de Verdure, une manifestation s'intitulant "Procession de Notre Dame de Vie" les :

- Lundi 14 août 2023, "Descente de Notre Dame de Vie",
- Mardi 22 août 2023, "Remontée de Notre Dame de Vie".

Article 2

L'association "Les Amis de Notre Dame de Vie" assurera l'organisation de la procession et sera chargée de superviser les opérations d'installations et d'animations au Vieux Village et dans le Théâtre de Verdure.

Article 3

La circulation sera régulée par la Police Municipale de Vitrolles, au cours des deux processions.

Lundi 14 août 2023 : "Descente de Notre Dame de Vie", la procession se déroulera comme suit :

18h00	Théâtre de verdure, installation du matériel,
20h30	Chapelle de Notre Dame de Vie, rassemblement et départ du cortège vers : Cimetière, montée du Rocher, place du Souvenir Français, Théâtre de Verdure,
21h00	Théâtre de verdure, arrivée du cortège et messe,
22h00	Théâtre de verdure, départ du cortège vers : Rue Victor Martin, place Jules Ferry, rue du Vallon des Roses, place de la République,

22h30 Eglise Saint-Gérard, fermeture de la place de la République,
23h00 Installation de notre Dame de Vie dans l'Eglise Saint Gérard et fin de la manifestation.

Mardi 22 août 2023 : "Remontée de notre Dame de Vie", la procession de déroulera comme suit :

18h30 Départ de l'Eglise Saint Gérard, rue de la Paix, place du Souvenir Français, montée du Rocher, Rocher.

Article 4

L'organisateur devra respecter les mesures relatives à l'adaptation de la posture Vigipirate conformément à la note du 6 octobre 2016, adressée à l'association.

Article 5

L'association devra, dans le cadre de cette manifestation, être à jour de sa police d'assurance.

Article 6

La direction de la Voirie, des Réseaux et de la Circulation est chargée d'afficher un exemplaire du présent arrêté sur le site, 7 jours minimum avant le début de la manifestation.

Article 7

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

Article 8

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies.

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 9

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Cheffe de Cabinet,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Général Adjoint de la Vie Citoyenne et du Développement Urbain,
- Monsieur le Directeur de la vie associative et de la participation citoyenne,
- Monsieur le Directeur de l'Animation et de l'Événementiel,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef du Centre d'incendie et de Secours de Vitrolles,
- Madame la Commissaire Divisionnaire de Police Nationale.

Loïc GASHON
Maire de Vitrolles

